

» chacun de ceux qui possèdent des terres dans
 » un district, de donner tous les ans la centième
 » partie de leur récolte, qui seroit mise en
 » réserve dans un Magasin public, pour les be-
 » soins urgens de ce même district. Une rétri-
 » bution si modique ne seroit à charge à per-
 » sonne, & deviendroit néanmoins considérable
 » par le grand nombre de ceux de qui on l'exi-
 » geroit. Le plus pauvre ne pourroit refuser
 » cette portion de grains, puisqu'il la retrouveroit
 » dans son besoin, peut-être plus sûrement
 » que s'il l'eût gardée chez lui pour son usage.
 » Ce n'est pas même sur ce centième seul qu'il
 » pourroit compter, il auroit part à celui des
 » autres : & les grains qu'il auroit fournis dans
 » une année heureuse, sans presque s'en ressen-
 » tir, il les recevrait avec usure, quand la ré-
 » colte viendroit à manquer. »

Tout ceci au reste paroît si aisé à l'Auteur, qu'il ne peut comprendre comment chaque Communauté ne pense point à l'exécuter pour son propre intérêt. C'est qu'on ne réfléchit point assez sur les maux inséparables des pratiques ordinaires ; sur les distractions de bled, qui, dans les années d'abondance, se font sans règle, sans prudence & sans amour du bien public ; sur les monopoles qui se multiplient durant la disette ; sur le commerce ruineux qui se fait avec l'étranger : *Souvent il nous revend nos bleds au double de ce qu'il les avoit achetés il profite également de notre abondance & de notre disette ; il reçoit nos denrées à un prix modique, & par le prix qu'il met à ce qu'il nous en redonne, il trouve le secret de ne rien dépenser pour celles qu'il consomme, & de s'enrichir à nos dépens par le moyen de celles qu'il ne peut consommer.*

Il y avoit à Dumocala des Ecoles publiques

pour